

ORDRE DU JOUR

- 1 - Information sur l'activité des Cinémathèques présentes
- 2 - Information du Secrétariat ~~du Congrès de la~~ ^{au sujet} du Congrès de la FIAF à Varsovie et ses résultats.
- 3 - Demandes d'affiliation de nouvelles Cinémathèques à la Section Latinoaméricaine
- 4 - Circulation de films entre les Filmothèques latinoaméricaines et problèmes douaniers.
- 5 - Questions diverses

CINEMATHEQUES PRESENTES AU CONGRES

- Cinémathèque Argentine
- Filmothèque de Colombie
- Cine-Arte du SODRE (Uruguay)
- Filmothèque du Musée d'Art Moderne de Sao Paulo (Brésil)
- Cinémathèque d'Uruguay

OBSERVATEURS

- Chili
- Paraguay

PERSONNES PRESENTES

MM. Rolando Fustinana et Lida Barletta de Fustinana (Argentine)
Paulo Emilio Salles Gomes, Francisco Luiz de Almeida Sales, Ruda Andrade et Caio Scheiby (Brésil)
Antonio Grompone, Eugenio Hintz et Walther Dassori Barthet (Cinémathèque d'Uruguay)
Jorge Angel Arteaga (Cine-Arte du SODRE)
Alfonso Salinas (Chili)
A. Rossi (Paraguay)

I - Information sur l'activité des Cinémathèques présentes -

a) - ARGENTINE - Cette Cinémathèque a maintenu durant cette année une activité constante et continue, en ce qui concerne l'amélioration et l'enrichissement de ses Archives. Il en est de même quant à la circulation de ses films entre les Ciné-Clubs et les différentes institutions culturelles du pays.

La Cinémathèque Argentine a pris part au Congrès des Cinémathèques Latinoaméricaines qui eut lieu pendant le Festival de Punte del Este en 1955, au cours duquel s'est constitué la Section Latinoaméricaine de la FIAF.

Le travail principal de cette année a été d'examiner, de cataloguer, d'identifier et de classer ses films, également de traduire les sous-titres en langues étrangères. Pour le moment, elle prépare les fiches techniques et artistiques de ses films qui seront accompagnées de commentaires explicatifs, de manière à aider à leur divulgation.

Malgré les grandes difficultés économiques de la Cinémathèque Ar-

gentine, il existe le projet d'étudier la possibilité de contretyper ses films les plus importants et de tirer de nouvelles copies pour le futur échange international. Il a été fait, en combinaison avec la Cinémathèque de Pablo J. Louche, un travail similaire, ~~xxxxxx~~ qui possède plus de 200 titres, afin d'incorporer des films de valeur primitifs des Ecoles européennes et américaines.

Une autre tâche a été la recherche de ~~xxx~~ renseignements et de matériel se référant à l'histoire du Cinéma argentin, travail qui n'est pas aussi avancé qu'il le devrait, par faute de collaborateurs.

Durant 1955, la Cinémathèque Argentine a réalisé divers Cycles, parmi eux un "Panorama général du Cinéma", un Cycle français et un autre de Chaplin. Pour le moment, elle prépare un Cycle sur "60 ans de Cinéma".

Depuis que la Fédération Argentine des Ciné-Club s'est constituée d'une manière définitive, la convention que la Cinémathèque Argentine a signé en 1954 avec les autorités provisoires du moment est caduc. De toutes manières, la Cinémathèque Argentine maintient des rapports constants avec tous les Ciné-Clubs du pays, ~~lui~~ envoyant son matériel, selon leur

l'accord établi dans ses Règlements.

Pour les Ciné-Clubs affiliés, la F.A.C.C. a une valeur pratique. En général, les institutions de l'intérieur du pays manquent d'expérience et de connaissances et la Fédération leur procure des solutions ~~xxxx~~ de programmes pratiques. Il existe, dans le pays, 6 ou 7 Ciné-Clubs affiliés, mais il y a, également, quelques institutions non affiliées.

Quant au problème économique de la Cinémathèque Argentine, il existe un retard dans le paiement à la FIAF. Elle doit encore sa cotisation de 1954, mais elle a l'intention de le faire bientôt. Jusqu'à présent, il y a eu des difficultés pour faire l'envoi, dûes aux prix élevés du marché noir, mais il est utile de dire que ce problème subsiste encore car le nouveau change officiel est encore plus haut.

La situation financière de l'Institution, sans être bonne, n'est pas désespérée. La réalisation du Cycle de la Cinémathèque n'a pas donné de rentrées appréciables. L'apport le plus important correspond aux Ciné-Clubs, parmi lesquels le Club Gente de Cine se trouve être le soutien principal. La Télévision avait, il y a longtemps, sollicité des films à la Cinémathèque, mais les demandes ont été toujours refusées pour ne pas contrevenir aux règlements de la FIAF. A un certain moment, une personne de confiance prit en charge la programmation de la Télévision prétendant diffuser, par ce moyen, des films d'art et demandant à nouveau la collaboration de la Cinémathèque. Alors, la Cinémathèque offrit des programmes devant être utilisés à des fins culturelles, retraçant l'histoire du Cinéma; complétés par des explications, des images montrées, etc. Cette programmation a duré 6 mois, dûs au succès rencontré, ~~xxxxxx~~ et s'est intitulée: "Ciné-Club de la Télévision".

RESOLUTION: Considérant que la Télévision pose un problème juridique très complexe, dans lequel peuvent se trouver mêlées dans le futur, les Cinémathèques de la Section Latinoaméricaine, et pour lequel la FIAF a attiré une attention toute spéciale, il a été décidé à l'unanimité: dédier une session spéciale de ce Congrès à cette étude qui s'incorpore à l'ordre du jour.

b)- URUGUAY - Les activités de la Cinémathèque d'Uruguay sont étroitement appuyées aux problèmes du Secrétariat de la Session Latinoaméricaine, dont la solution ~~xxx~~ a exigé du temps et des efforts qui ont dû être pris sur l'activité normale. Parmi les points importants d'

travail, il faut mentionner une compétition ou concours de réalisation cinématographique qui a revêtu un caractère national, reprenant les buts de l'ex Cineteca du Cine Independiente et l'orientation générale de la FIAF. L'idée fut de coordonner toutes les compétences qui existent dans le pays et de les réunir en une seule, de plus grande importance. La Cinémathèque d'Uruguay a besoin de ces concours car ils constituent une des rares occasions qui se présentent pour éveiller l'intérêt des cinéastes. Ainsi s'est accompli les buts de la I.F.I.F., d'une part, servant, en même temps les problèmes locaux de culture. En Uruguay, il n'existe pas de différence entre les professionnels et les amateurs, c'est pourquoi ce concours prenait une importance particulière. Il a eut un succès relatif, permettant spécialement d'apprécier l'apport de quelques cinéastes. Les films présentés augmenteront le fonds de la Cinémathèque et serviront, de plus, le Pool.

Pour le moment, existent seulement les copies originales positives des films, mais il est prévu dans les Règlements du concours le droit de faire des copies, mais qui dépendront de possibilités économiques. Il serait important de le faire car elles font partie de l'histoire du Cinéma d'Uruguay, qui, pratiquement, se trouve en état de gestation.

Les autres activités de la Cinémathèque d'Uruguay ont été la projection et la distribution. La première fut limitée car la coutume est, dans ce pays, du cinéma retrospectif aux projections organisées par les Ciné-Clubs. Il y a eut le Cycle "Méliés et le cinéma fantastique français" à Montevideo, reprenant les projections effectuées à Punta del Este, à l'occasion du IIIème Festival International du Cinéma. Ceci fut l'unique apport, en plus des deux projections avec les films du Concours.

Les ressources de la Cinémathèque d'Uruguay ont été les mêmes, c'est à dire la contribution des Ciné-Clubs en échange de programmes. ~~Maximisée~~. Dans cet ordre d'idées, l'année 1955 a été lamentable et deux problèmes se présentèrent: en premier lieu, la Cinémathèque commença à séparer les films qu'il était utile de préserver. En conséquence, on ne put mettre en circulation que 12 programmes de films qui avaient des négatifs ou ~~qu'ils étaient facilement~~ qu'on pouvait facilement se procurer. Ces programmes dépendaient des Ciné-Clubs pour faire le circuit. Mais les Ciné-Clubs n'ont pas été intéressés par les programmes. Il y a, en général, une compétition involontaire qui éloigne les Ciné-Clubs des films de la Cinémathèque, de la part des distributeurs commerciaux de films en 16 mm. qui ont plus de succès que les films de la Cinémathèque. Une des tâches de cette dernière est d'éveiller l'intérêt par les programmes culturels. Mais là, également, nous dépendons de la question financière.

La Fédération Urugayaenne des Ciné-Clubs fut fondée pour donner des garanties aux institutions et son travail fut efficace au début du fait de l'attente du matériel qui pourrait être reçu. Mais il fallait freiner, cependant, l'impétuosité des institutions qui n'étaient pas des Ciné-Cl. toujours anxieuses de réaliser des projections pour leurs membres. Le résultat de cet état de chose fut de ne donner du matériel qu'aux organismes ayant une activité stable et continue, mais cela créa une certaine résistance. Tout dépendait de la Fédération Urugayaenne des Ciné-Cl. et du matériel existant. Mais la Fédération vit augmenter le désintéressement de ses membres. Quant au matériel, il y en avait très peu, 70% des films en circulation furent envoyés à ~~l'étranger~~ l'extérieur et ne sont pas rentrés. Ceci influe les rentrées d'argent. Les apports stables

proviennent des apports du Ciné-Club de l'Uruguay et de Cine Universitario. Les projections propres de la Cinémathèque ~~xxxxx~~ ont à peine couvert les frais de programmation et la location des salles.

D'un autre côté, la Cinémathèque d'Uruguay devait faire face à ses problèmes propres, étudier le contretype des films et s'occuper du Secrétariat de la Section Latinoaméricaine. Nous croyons que la solution à ces divers problèmes peut être résolue au Congrès de Punta del Este et, en particulier, par la convention effectuée avec la Filmoteca de Sao Paulo, qui permet de supposer une activité de plus en plus grande dans le contretypage des films et leur circulation normale entre les pays.

En ce qui concerne d'autres problèmes intérieurs, l'année dernière il y eut une possibilité pour la Cinémathèque de collaboration avec la Commission Municipale Culturelle de Montevideo qui était intéressée à la programmation de films dans divers quartiers de la capitale. Pour ce faire, il fut établi un ~~xxxxx~~ projet d'accord sur la base de 10 programmes.

Le siège social traversa une crise: au début de l'année il était avec le Ciné Universitario, mais ensuite, il fut transféré, pour des raisons majeures, à la Place de l'Indépendance. Le résultat fut que les activités de la Cinémathèque furent un peu cahotiques.

Nous avons reçu, également l'année dernière, la visite de 2 représentants du Film d'Etat Tchèque et, de cette visite, naquirent quelques perspectives intéressantes: la promesse d'une bourse pour un cinéaste uruguayen, l'envoi des films d'amateurs du Concours et la possibilité de recevoir une rétrospective du Cinéma Tchéque.

Les perspectives actuelles d'un appui municipal ou gouvernemental pour la Cinémathèque sont vagues. Les possibilités d'une subvention sont écartées et ~~xxxxxx~~ on discutait pour savoir sous quelle forme elle se ferait. Mais quelles sont les exigences de l'Etat après avoir accordé une subvention? L'initiative privée a produit, dans le pays, des oeuvres importantes, mais à peine furent-elles subventionnées qu'apparait le péril de l'ignorance et de la bureaucratie, toujours à craindre. Il faut prévoir, en tous cas, ~~xxxxxxx~~ que l'efficacité et l'esprit des institutions continuent, c'est pourquoi nous n'avons pas insisté pour avoir une subvention, mais non par manque d'initiative.

c)- BRESIL - L'activité de la Filmothèque s'est manifestée de trois façons: la préservation, la documentation et la diffusion.

1)- Préservation: Cette année a été celle de grands succès, nous voulons dire au point de vue de trouver, d'analyser et de contretyper des films. La quantité d'oeuvres trouvées a été énorme. Actuellement il y a 1.000.000 mètres de films contre les 60.000 mètres existant il y a 2 ans. Cependant, ce chiffre ne doit pas provoquer un enthousiasme excessif: une grande partie est représentée par des documents intéressant uniquement l'histoire brésilienne. La Filmoteca a réussi à faire un film de montage de 50 années de vie brésilienne; d'accord avec une compagnie productrice.

Ce chiffre important est dû surtout à la chance. Adhemar Gonzaga, importante personnalité productrice de maintenant, déposa ses archives à la Filmoteca. Puis, un producteur d'actualités en fit autant. Le dernier dépôt fut celui de l'Agence Nationale et de ses Archives, pratiquement abandonnées, qui furent transportées à Sao Paulo. Ceci augmente la responsabilité de la Filmoteca, le matériel est déposé dans différents points de la ville mais nous espérons centraliser le tout au Parc Ibirapuera.

D'autres films, de caractères différents, furent trouvés, par exemple un lot de primitifs, un autre de films Pathé du début du siècle, d'oeuvres de Max Linder, André Deed et quelques "Passions" dont il y a une 40aine de bobines.

Quant aux films brésiliens, entre les films localisés, certains sont d'importance au point de vue national. Le dépôt de Catanduva nous apporta une agréable surprise car il contenait 140 films d'une époque qui varie entre les années 1913 et 1914 jusqu'en 1926 et 1927. Quelques bobines sont inutilisables mais dans ce qui est en bon état nous avons trouvé plusieurs Lubitsch allemands, des films de Psilander, de la Nordisk, Siegfried et beaucoup de choses américaines.

Le travail de contretypage est difficile parce qu'il nécessite une manipulation délicate et nous avons trouvé préférable d'user d'une machine à main, plus utile pour ce genre de travail. Un laboratoire de Rio vient d'acheter une patente pour faire disparaître les rayures des films. Il existe, également, un procédé consistant à recouvrir la pellicule d'un enduit qui la protège contre les rayures, le feu, etc. et qui prolonge 4 fois la vie du film. Tout ceci contribue à parvenir à obtenir des contre-types beaucoup meilleurs.

2)- Documentation: Il n'y a rien eut d'extraordinaire sur ce point. Nous avons acquis une assez importante collection de photographies anciennes, trois ou quatre mille. De même, une collection de affiches, quelques appareils anciens et des plaques de lanterne magique. Puis une collection de la première époque de la revue: "A CENA MUDA", qui a de la valeur pour la documentation qu'elle contient, et quelques albums.

3)- Diffusion: Le semestre a commencé avec la projection de films classiques. et de tendances modernes. Il y eut un panorama du Cinéma portugais grâce au matériel du Gouvernement. Ensuite, un Cycle dédié à Ingrid Bergman, très important et qui eut un grand succès. Puis un Cycle de "Western" qui fut intéressant, M. Almeida Sales ayant réalisé une filmographie complète du genre, qui va de 1945 à 1955 et sera publiée prochainement. Vint ensuite le Cycle de "Dix années de films sur l'Art", qui fut la principale manifestation de l'année. Ce fut un long travail pour le mettre sur pied (près d'un an de préparatifs), mais les résultats dépassèrent toutes les espérances. On inaugura un système d'abonnement et on arriva à avoir 1.400 inscrits. Les projections avaient lieu depuis 10 heures du matin jusqu'à minuit, pendant 2 mois. Il a été présenté plus de 100 films de pays différents. Le même Cycle eut lieu à Rio de Janeiro, Curytiba, Santos et Campinas.

Pour le moment une dizaine de Ciné-Clubs sont programmés par la Filмотeca et ce sont eux qui entrent dans la campagne du contretypage. A eux s'ajoutent quelques autres avec une projection par mois. Il est question de créer une Fédération de Ciné-Clubs et on prépare un Congrès à Belbo Horizonte.

Du point de vue ~~économique~~ financier, 1955 fut une année d'agonie. La ~~mx~~ moyenne des dépenses fut de 100 contos par mois, contre une rentrée de 32 contos mensuels assurés par le Musée, mais, par miracle, l'on atteignit la fin de l'année sans dettes. Durant toute l'année, avec un grand optimisme, tous les moyens furent bons pour arriver à avoir des dons. En Août, la situation était désespérée lorsque eut lieu le Cycle "10 années de films sur l'Art" qui fut un grand succès économique ce qui permit de rétablir l'équilibre.

L'activité de la Filmoteca est d'utilité publique et nous pensons qu'elle devrait être payée par les autorités. Le Gouvernement avait voté une subvention de 60 contos mensuels, mais elle fut supprimée par le nouveau Gouverneur, pour des raisons d'économie. La possibilité d'importantes ressources pourrait venir de la Préfecture Municipale. Une Commission Municipale pour le Cinéma s'est formée avec un délégué de la Filmoteca et, parmi les projets de la nouvelle loi de protection de l'industrie cinématographique, se trouvent des ressources pour le développement de l'activité culturelle.

II - INFORMATION DU SECRETARIAT DE LA SECTION LATINOAMERICANAIRE DE LA FIAF

Hintz a déclaré que, en accord avec la résolution du Premier Congrès réalisé à Punta del Este, la Cinémathèque d'Uruguay a rédigé un projet de statuts pour la Section Latinoaméricaine. Au début d'Avril, on informa de ce projet les membres du Comité Coordinateur, la Cinémathèque Argentine et la Filmoteca de Sao Paulo et, après une modification proposée par cette dernière, les Statuts furent approuvés en entier. En tant que Secrétaire de la Section Latinoaméricaine, la Cinémathèque d'Uruguay ~~envoya~~ fit circuler un résumé du Congrès de Punta del Este et des Statuts approuvés, parmi les Institutions d'Amérique Latine avec lesquelles elle est en contact. En plus des pays suivants: Mexique, Cuba, Colombie, Venezuela, Pérou et Paraguay, ces documents furent envoyés ~~à l'ambassade de l'Uruguay~~ au Secrétariat de la FIAF. En réponse, on reçut le 16 Avril 1955, une communication de la Filmoteca Colombienne demandant son entrée à la Section Latinoaméricaine. Une correspondance fut échangée avec le Mexique, l'Equateur et le Pérou, au sujet de la circulation des films. En réponse à une communication de la FIAF, du 12 Avril 1955, la Cinémathèque d'Uruguay désigna M. Martin Luis Lasala comme délégué au Congrès de Varsovie par une lettre à l'intéressé et à la FIAF dans une lettre du 4 Mai. Sans avoir reçu de nouvelles de la FIAF, en ce qui concerne la réception des Statuts de la Section Latinoaméricaine et le résumé du Congrès, par une ~~lettre~~ lettre en date du 11 Août, nous avons à nouveau répété les points principaux des résolutions prises à Punta del Este, en demandant au nouveau Secrétaire Exécutif, Mme Dunca, que soient incorporés la lecture et l'approbation des Statuts au Congrès de Varsovie. Nous informions également de la possibilité d'envoyer un délégué en Pologne, qui serait Sales Gomes ou, à défaut, Martin Lasala qui réside à Paris. Dans la même lettre se trouvait des renseignements sur le travail de la Cinémathèque Colombienne et appuyant sa demande d'affiliation à la FIAF. Fin Août, Hintz fit le voyage personnellement à Sao Paulo pour voir Sales Gomes et définir la représentation de la Section Latinoaméricaine au Congrès de Varsovie. Le Secrétariat de la Section et la Filmoteca de Sao Paulo se trouvant dans l'impossibilité de disposer des sommes nécessaires pour le voyage, Sales Gomes essaya d'obtenir des facilités de voyage, ~~par les~~ Compagnies d'aviation et ~~l'ambassade de l'Uruguay~~ de l'Ambassade de Pologne.

auprès des
Peu de jours après, on reçut à Montevideo un télégramme de Sao Paulo nous disant que le voyage de Sales Gomes était définitivement écarté. Entre temps, la Cinémathèque d'Uruguay avait reçu une communication de Lasala disant qu'il était disposé à se rendre à Varsovie au cas où sa présence au Congrès serait utile. Devant ces faits, la Cinémathèque d'Uruguay décida de payer le voyage-avion de Paris à Varsovie à Lasala pour qu'il y ait un délégué au Congrès, étant donné l'importance des sujets à traiter, relatifs à la Section Latinoaméricaine. Le 12 Septembre, un mandat télégraphique fut envoyé, ~~à l'ambassade de l'Uruguay~~ ainsi que 2 lettres par avion: l'une à Paris, l'autre à Varsovie, contenant les Statuts et les instructions. Deux

autres lettres similaires furent envoyées au Secrétariat de la FIAF. Par une lettre de la FIAF en date du 21 Octobre, nous avons appris que Lasala n'avait pas assisté au Congrès et que le rapport de la Section Latinoaméricaine avait été lue à la dernière réunion, où il fut décidé de ajourner l'affaire. Nous étions également informés de la ré-élection de Sales Gomes comme représentant latinoaméricain au Comité Exécutif et sa convocation pour le mois de février suivant. Il était demandé d'une façon urgente la présence de Sales Gomes ou, en cas d'impossibilité, la présence d'un délégué qualifié. En même temps, arriva une lettre de Lasala expliquant son absence du Congrès; ~~xxxxxx~~ ayant pris contact avec Air France, il lui fut dit qu'il n'y avait aucune difficulté pour avoir une place. A peine le mandat télégraphique reçu, il se rendit à la Compagnie pour prendre son billet et il apprit que l'Ambassade de Pologne avait bloqué toutes les places pour une semaine. Usant de toutes sortes d'influences, dont les officielles, il a pu réserver une place dans l'avion du Vendredi. Puis il a envoyé un télégramme à Varsovie pour savoir si sa présence pouvant encore être utile au Congrès, arrivant ce jour là, mais il n'obtint pas de réponse et les collaborateurs de la Cinémathèque Française lui conseillèrent de renoncer au voyage. Le 19 Janvier, nous avons reçu une lettre de Mme. Duncan annonçant le retour d'une lettre du 8 Novembre qui n'est pas arrivée et la réunion du Comité Directeur le 21 Janvier. Elle regrettait à nouveau l'absence d'un délégué latinoaméricain et ajoutait que, en plus, le fait qu'aucun membre de la Section n'ait payé sa cotisation à la FIAF, un grave problème se présentait. Il nous était écrit, également, qu'à Varsovie avait été discutée la possibilité d'appliquer des sanctions aux membres en faute. Etant donné que la lettre arrivait avec beaucoup de retard, la Cinémathèque d'Uruguay ne pouvait prendre aucune mesure immédiate, ni, même déléguer Lasala. Nous n'avons pas de détails sur ce Comité Directeur, mais nous remarquons l'intérêt que la FIAF porte au Congrès de Sao Paulo et il y eut un échange de lettres avec Paris qui posent divers problèmes relatifs aux relations de la FIAF avec la Section Latinoaméricaine. Ainsi, la Cinémathèque d'Uruguay tient seulement à donner connaissance de tous les efforts faits pour que le Congrès de Varsovie se déroule normalement quant aux intérêts latino-américains, elle pense que la fatalité a fait beaucoup pour que ces questions ne soient pas encore résolues.

En ce qui concerne la partie économique, la Cinémathèque d'Uruguay a agité d'accord avec les décisions du Congrès de Sao Paulo, en demandant à la FIAF, au nom de la Section, que 50% des cotisations soient réservés pour les fonds de cette dernière.

Il est donné lecture de diverses lettres se rapportant à ce problème, d'où il résulte qu'une réduction des cotisations des Cinémathèques Argentine et Urugaayenne - de 50% - est accordée. Mais ces décisions ont un caractère particulier, ne se rapportant qu'à ces deux institutions et ~~xxxxx~~ n'ont pas un caractère général pour la Section Latinoaméricaine.

Hintz termine en informant de l'arrivée d'une longue lettre de M. Langlois dans laquelle il ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ est question des points importants intéressant la Section, donnant, en même temps, des renseignements du plus grand intérêt pour les délibérations du Congrès. Il sollicite l'approbation du Congrès quant au rapport présenté par la Cinémathèque d'Uruguay, en ce qui concerne les tâches accomplies.

Sales Gomes met aux voix la lecture immédiate de la lettre de M. Langlois, ce qui est ~~xx~~ voté à l'unanimité. Après la lecture, le Congrès décide d'avoir, plus tard, une délibération sur les termes de la dite lettre.

La séance reprend avec les délégués et les observateurs présents aux séances précédentes auxquels se joint M. Jorge Angel Arteaga, représentant de la Cinémathèque de Cine Arte du SODRE, de Montevideo (Uruguay) à qui le Congrès souhaite la bienvenue.

Hintz demande à nouveau que le Congrès se prononce sur le rapport qu'il présentera le matin. Après vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

On discute pour savoir quelles affaires seront discutées d'abord et, à l'unanimité, il est décidé d'inclure dans l'ordre du jour: "Délibération sur les rapports envoyés par M. Langlois (motion de M. Fustinana). Ils feront partie du paragraphe II de l'ordre du jour, c'est à dire: "INFORMATION DU SECRETARIAT DE LA SECTION LATINOAMÉRICAINE DE LA F.I.A.F. (texte augmenté par M. Fustinana).

Egalement, à l'unanimité, il est approuvé la motion de M. Dassori Barthet: "Ecouter avec attention le rapport de M. Jorge Angel Arteaga, et continuer, ensuite, l'ordre du jour établi pour ce Congrès.

En conséquence, M. Arteaga prend la parole et déclare qu'ayant parti précipitamment, il n'a pas pu préparer son rapport et va être obligé d'improviser pour indiquer les motifs qui ont nécessité son voyage. Il répondra volontiers à toutes les demandes d'information qui lui seront faites. Il précise que sa présence à ce Congrès est motivée par une visite que firent, à Paris à M. Langlois, Mme. de Garcia Capurro, Vice Présidente du SODRE, accompagné de M. Danilo Trelles, Directeur du Cine-Arte de cet Institut. Mme. de Garcia Capurro a manifesté plusieurs fois son désir de voir s'améliorer la situation internationale de la Cinémathèque du SODRE et, ayant reçu le 21 courant l'invitation de la Section pour qu'un délégué soit envoyé à ce Congrès, le ~~Commissaire~~ Comité Directeur du SODRE résolu d'envoyer un représentant et demanda à M. Arteaga de le représenter, ~~xxxxxx~~ pour que sa situation soit égale à celle des autres Cinémathèques membres.

M. Hintz dit que la convocation a été envoyée, par lettre recommandée, le 10 courant.

M. Arteaga dit que son concours n'a pas été sollicité seulement pour représenter le SODRE et tâcher d'améliorer les relations de ce dernier avec les Institution similaires, mais aussi pour être désigné, plus tard, comme deuxième Chef de la Cinémathèque du SODRE. Il lui a été donné pleins pouvoirs pour agir au Congrès en plein accord avec le Chef du Service, M. Trelles. Dès maintenant, il fait état du désir du SODRE d'être incorporé à la Section Latinoaméricaine, en raison des relations de la future activité de cet Institut à la Télévision.

Dassori Barthet, au nom de la Cinémathèque d'Uruguay, dit son ~~xxxxxx~~ plaisir devant l'attitude du SODRE si elle signifie, comme il est à espérer, un désir de collaboration, et souhaite la bienvenue au SODRE à la Section Latinoaméricaine.

Arteaga fait remarquer, à cette occasion, qu'il a eut une conversation préliminaire avec M. Trelles, de laquelle il résulta la promesse d'une collaboration étendue du SODRE avec les Ciné-Clubs d'Uruguay et avec la Cinémathèque d'Uruguay.

M. Grompone dit que, à la suite du rapport de M. Arteaga, il convient que le SODRE présente sa demande de devenir membre et donne exactement la date de son incorporation à la FIAF.

Arteaga qu'il a apporté avec lui une copie des Statuts du SODRE (il la lit).

Sales Gomes déclare que le IIème Congrès de la Section Latinoaméricaine de la FIAF doit se réjouir de l'entrée du SODRE dans l'organisation, ainsi que de la présence d'un représentant. Il a, personnellement, regretté qu'il n'en ait pas été de même à Punta del Este. L'entrée à la Section d'un organisme qui, en fait, est membre effectif de la FIAF, ne nécessite plus que de résoudre la question pratique de son entrée à la Section, qui doit maintenant être effectuée par sa section administrative.

On continue l'ordre du jour, acceptant la présence dans la salle de M. Arteaga comme délégué du SODRE de Montevideo, en qualité d'Institution invitée au Congrès, jusqu'à la formalité de l'acceptation, qui ~~sera~~ aura lieu lorsqu'il sera question ~~des demandes d'entrée à la Section~~ d'autres demandes similaires.

Continuant l'ordre du jour M. Sal. Gom. fait savoir que le Congrès a pris connaissance de la lettre, de caractère personnel, que M. Langlois a envoyé à M. Hintz et on doit se réjouir de la coïncidence des sujets traités avec la Section qui résulte de sa lecture. Puisque cette lettre a été adressée à M. Hintz, c'est à lui à répondre, en donnant tous les renseignements demandés. A propos des observations de M. Langlois sur des questions de règlements, on discute au sujet du régime des nouveaux membres. Analysant les Statuts, on voit qu'il est inutile de les modifier pour le moment et, quant à certaines réserves de la FIAF au sujet de la circulation des films, elles pourront être réglées par un Règlement d'Echanges de Films de la Section qui établira que les échanges pourront se faire librement entre les membres de la Section qui sont membres ~~effectifs~~ effectifs de la FIAF, mais à condition que la Cinémathèque d'origine des films donne son consentement à leur envoi à un membre effectif de la Section qui n'est pas membre effectif de la FIAF.

Ruda Andrade pense qu'il ne peut y avoir de membres effectifs de la Section qui ne le soient également de la FIAF.

Grompone et Hintz affirment que l'esprit des résolutions adoptées à Punta del Este fut ce qui donna origine à cette distinction dans les Statuts de la Section, c'est à dire le projet de créer une zone de liberté régionale pour préparer l'admission de nouvelles Cinémathèques et les recommander à la FIAF. Hintz propose qu'on pourrait garantir à la FIAF qu'on n'acceptera pas de Membres effectifs à la Section sans l'en aviser et avoir son accord.

Sales Gomes Propose que le règlement des échanges soit traité au point lui correspondant dans l'ordre du jour.

Le sujet paraissant suffisamment discuté, il est décidé, à l'unanimité, que M. Hintz réponde à M. Langlois et le mette au courant des considérations discutées à ce Congrès.

III - Demandes d'affiliation à la Section de nouvelles Cinémathèques -

M. Hintz, en tant que Secrétaire, donne connaissance du désir de la Cinémathèque Colombienne de devenir membre. En accord avec les lettres reçues à Montevideo, ainsi qu'à Sao Paulo, il résulte - ce que Sales Gomes affirme également - que cette Institution réalise des Cycles de projections régulières qui donnent l'idée du sérieux de cet organisme et son travail effectif pour la connaissance du 7ème Art. Hintz donne le titre de nombreux films projetés dans ces différents Cycles. Il lit une lettre dirigée au

Secrétariat de la Section faisant part de son impossibilité à envoyer un représentant, par manque de temps, et confiant sa représentation à M. Hintz. De cette lettre, il ressort aussi que la Colombie appuie avec enthousiasme la création et le maintien de la Section Latinoaméricaine de la FIAF. Son activité rencontre, pour le moment, une certaine limite, causée par la grande difficulté que tous ont à avoir un matériel en propre. La Ciném. Colombienne a inaugurée récemment ses archives avec le film RAPT, de Kirsanov. Pour augmenter ses archives, elle demande l'aide des autres Cinémathèques. En résumé, Hintz pense que ce groupe colombien est formé de personnes capables, qui ont su faire fonctionner un Ciné-Club et disposer de matériel, et montrant le désir et la préoccupation d'obtenir et de diffuser les grands classiques du cinéma. De plus, il faut tenir compte que la FIAF l'a acceptée comme membre provisoire. C'est pourquoi le Secrétariat de la Section recommande son admission, ~~à condition qu'elle possède une copie des Statuts de la Section~~ ^{à l'effet} une copie des Statuts de la Filmoteca Colombienne.

Les Statuts sont distribués aux membres présents. Sales Gomes informe que, de son côté, il y a eut un échange de correspondance entre la Fil. de Sao Paulo et celle de Colombie, cette dernière demandant à la première de voter favorablement pour elle.

Il est décidé, à l'unanimité que, en accord aux articles 5 et 6, par. 1 des Statuts de la Sect. Latinoam. d'accepter la Cinémathèque Colombienne comme membre provisoire de cette Section.

Ensuite, M. Arteaga présente, au nom de la Cina. du SODRE de Montevideo (Uruguay) les Statuts du SODRE et sa demande officielle d'admission à la Section.

En accord aux articles, etc..... il est décidé d'accepter le SODRE comme membre effectif de la Section Latinoamér. de la FIAF.

IV - Circulation des films entre les Cinémathèques latinoaméricaines et problèmes de douane.

Dassori Barthet propose que de ce Congrès sorte une ^{union des pays} ~~gestion démarche~~ ~~collective~~ représentés, et qu'une solution globale soit donnée à ce problème.

Hintz pense qu'une solution de cette nature doit être discutée en tout dernier lieu car, avant, il faut s'occuper du problème d'échanges de programmes accordés à Punta del Este à la Filmoteca de Sao Paulo.

M. Fustinana dit que le retard apporté à l'envoi de ces programmes a causé un préjudice quant aux possibilités de réciprocité, pour la raison de conservation des films, etc... Il pense que ceci pourrait donner lieu à une révision de l'accord.

Sales Gomes dit que, lorsque cet accord est devenu effectif, les représentants de la Film. de Sao Paulo insistèrent que l'envoi était conditionné par le fait que les Ciném. d'Argentine et d'Uruguay se chargeraient du problème des transports. A son avis, c'est le principal fait qui a empêché de rendre l'accord effectif et l'envoi des programmes.

Grompone expose les démarches faites à Montevideo pour faciliter l'échange des films et résoudre les problèmes douaniers. Quant aux transports, la Cinémathèque d'Uruguay a écrit à la Compagnie aérienne Pluna, lui expliquant la situation créée par l'échange de films et faisant usage d'un article du règlement de cette Compagnie disant qu'elle doit donner son appui aux échanges culturels entre les peuples et les pays où elle a des lignes. En réponse, le Directeur de Pluna donna à la Ciném. d'Uruguay une réduction de 100% pour le frêt et le passage aux membres de son Conseil d'Administration, suivant les possibilités du moment. Ceci accordé, il

restait les problèmes douaniers qui étaient à la charge de la Cin. d'Ur. La Pluna expliqua qu'elle s'était chargée du transport du matériel de l'Office National du Tourisme et que, une fois, la Douane brésilienne ~~refusa~~ refusa le transport de ce matériel et ~~il fut~~ l'Office National du Tourisme fut obligé d'obtenir les permis douaniers nécessaires. De ce fait, Pluna ne peut faire autrement qu'exiger, pour les films, la même chose que ce qui fut exigé pour l'Off. de Tourisme. ~~Alors, il fut décidé que la Cin. d'Ur. aurait droit à la valise diplomatique. Pluna assura que, de cette manière, il n'y aurait plus aucun inconvénient et elle se chargea de la valise.~~ Alors, il fut fait état que la Cin. d'Ur. avait droit à la valise diplomatique et Pluna accepta de se charger du matériel.

M. Grompone ajoute que, arrivé là, il a été obligé de recourir aux Ministère des Affaires Etrangères qui partage le point de vue de la Cin. d'Ur. et comprend ses problèmes. Seules des questions d'ordre technique restent encore à résoudre. On a discuté avec le Ministre et avec les fonctionnaires qui, pour une raison ou une autre, interviennent dans la question de la valise diplomatique. Le fonctionnaire le plus au courant des règlements relatifs à la valise de ce Ministère expliqua que la valise gratuite est celle de la Marine. Elle pourrait prendre le matériel en 35 m. Mais il faudrait payer la valise diplomatique aérienne avec le Brésil car les avions de Pluna ne vont pas à Rio où se trouve l'Ambassade d'Uruguay, le matériel devrait être ~~envoyé~~ par des avions brésiliens qui, naturellement, font payer pour le ~~transport~~ ~~transport~~. Cependant, il existerait peut-être un moyen de faire des échanges directement entre Montevideo et Sao Paulo, mais le problème réside en ce que les Consuls n'ont pas accès à la Valise diplomatique et qu'à Sao Paulo il y a seulement un Consul. Au Ministère, on étudie le cas et on tâcherait ~~de donner~~ d'habiliter le Conseul d'Urug. pour lui donner ce droit. Mais, de plus, on étudie la manière de faire les envois comme correspondance officielle depuis le Ministère des Af. Etrang. de Montevideo jusqu'au Consulat d'Uruguay à Sao Paulo et vice-versa. L'inconvénient des envois comme correspondance officielle est que on ne s'est encore jamais servi de ce système pour envoyer des films.

Il fut aussi question, au Ministère, du problème de l'Ambassade d'Ur. à Buenos Aires et on pense que la solution serait de continuer avec la valise diplomatique. En définitive, on étudie l'affaire et la Ciném. d'Ur. devra présenter un rapport, indiquant qu'elle exerce le Secrétariat de la Sect. Latinoam. de la FIAF - ce qui est un honneur pour l'Uruguay - une fois que le Ministère se prononce extra-officiellement sur les moyens à adopter pour obtenir une solution à cette affaire.

Sales Gomes informe que les démarches du Museum de Arte Moderna pour avoir droit à la valise diplomatique commencèrent en 1948 et n'ont jamais eu de résultats. Une loi faite exprès pour cela serait la seule solution. Le Brésil a des conventions internationales qui prévoient l'entrée dans le pays de films culturels. A l'Unesco, des propositions ont été acceptées sur ce sujet et le Brésil a été le premier à ne pouvoir le faire.

M. Almeida Sales appuie ces ~~faits~~ faits et dit, à son avis, un amendement au projet de loi du Cinéma National pourrait prévoir le cas de l'échange des films.

Sales Gomes continue en disant qu'il y eût une seule exception à ce régime étroit régnant au Brésil, ce fut pour permettre l'entrée des films pour le Festival Cinématographique de Sao Paulo.

M. Fustihana dit qu'en Argentine on étudie en ce moment un moyen de résoudre ce problème. Il y a, certainement, de la bonne volonté, mais les choses changent. Il a parlé lui-même avec les personnes de la Direction Générale des Spectacles, dépendant du Secrétariat de la Presse de

l'Etat, Bureau qui a entre les mains tout ce qui se rapporte au Cinéma. En Argentine, on étudie une réforme de la loi de protection cinématographique, moyennant un pourcentage à déduire des entrées et de facilités pour la circulation des films, dans le pays aussi bien qu'en dehors. Il existe déjà un règlement qui donne des facilités aux films de caractère scientifique et éducatif, en faveur des Universités et des Lycées, on pourrait chercher une solution pour en faire bénéficier les Cinémathèques.

Hintz fait remarquer que tous ces problèmes sont bi-latéraux. Si une loi, au Brésil, résout la question douanière, il restera encore à résoudre la question douanière de l'Uruguay. Evidemment, les antécédents pourront servir entre les Gouvernements, il est donc utile que les démarches continuent.

Grompone parle du Congrès de la Presse Filmée et Télévision qui aura lieu, en Uruguay, à partir du 15 Avril. L'Institution qui l'organise est la Centrale des Nations Unies à Montevideo et on se propose de créer un Pool de renseignements auquel ont déjà adhéré 20 pays. Cette Centrale distribuera la matière de renseignements filmés entre ces pays. Dans la pratique, le but de cette Institution est que ces multiples renseignements circulent librement. Peut-être, étant donné la similitude du problème, ~~des échanges~~ en trouvera-t-on un au bénéfice des Cinémathèques.

M. Fustinana rappelle que ce problème des échanges et de la douane a été amplement traité à la FIAF et, croit-on, à l'Unesco, mais on n'a pas abouti à grand chose.

La discussion étant terminée, il est décidé à l'unanimité que:

- 1)- l'échange de films continuera à se faire par la voie des accords déjà réalisés et les moyens disponibles
- 2)- Le Congrès s'adresse aux Gouvernements du Brésil, d'Argentine et d'Uruguay en expliquant les difficultés des échanges et leur demandant d'agir sur les autorités de l'importation, des douanes et autres personnes compétentes de chaque pays, pour que soient résolus favorablement les problèmes des échanges de films entre les Cinémathèques de la Sect. Latin. de la FIAF ou, tout au moins, que ces problèmes soient facilités.

V - QUESTIONS DIVERSES -

Filmoteca Colombienne - Hintz demande ~~que~~, en tant que représentant de cette Institution et en plus des informations qu'il a déjà données, ~~il~~ ~~placera~~ ~~la~~ ~~collaboration~~ ~~des~~ ~~autres~~ ~~membres~~, ~~offrant~~, ~~en~~ ~~échange~~, ~~pour~~ ~~un~~ ~~temps~~ ~~indéterminé~~, ~~quelques~~ ~~copies~~ ~~des~~ ~~films~~ ~~que~~ ~~possèdent~~ ~~les~~ ~~membres~~ ~~effectifs~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Sec.~~ ~~Latin.~~ de son activité, que lui soit prêté, pour un temps indéterminé, quelques copies que possèdent les membres effectifs de la Sec. Latin.

Salles Gomes donne son accord, ajoutant qu'il serait intéressant de faire un échange et demandant à la Ciném. de Colombie une copie de RAPT, de Kirsanof, ou d'autres films dont elle peut disposer, pour habituer les nouveaux membres à ce genre de négociations.

En résumé, il est recommandé que les Cinémathèques ~~en~~ faisant partie de la Sec. Latinoam. se communiquent les accords d'échanges avec d'autres organismes.

Echange de renseignement sur les films - Ruda Andrade propose ~~qu'il~~ ~~soit~~ ~~fixé~~ ~~une~~ ~~date~~ ~~fixe~~ ~~comme~~ ~~limite~~ ~~pour~~ ~~l'é-~~ change de listes de négatifs et de positifs des films existants dans chaque Cinémathèque. Après délibération, il est décidé, à l'unanimité, que

les Cinémathèques d'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay échangeront des listes complètes des négatifs existants dans leurs archives avant le 31 Mars 1956 et des listes des copies positives des principaux films avant le 31 Mai 1956.

Etat et conservation des films prêtés -

Ruda Andrade parle du problème de l'état dans lequel ~~extremement~~ on reçoit les films envoyés en échanges et des problèmes ultérieurs de l'identification des détériorations, perforations, etc... Il trouve nécessaire que chaque Cinémathèque qui envoie un film l'accompagne d'une fiche donnant son état de conservation.

Dassori Barthet signale que la Cinémathèque d'Uruguay a toujours agit de cette façon, aussi bien dans le pays que hors du pays.

On accepte la motion de M. Ruda Andrade et il est décidé, à l'unanimité, que les Cinémathèques qui s'envoient des films en échanges, les feront accompagner d'une fiche informative de leur état.

Situation économique - Dassori Barthet/^{fait part/} du travail énorme du Secrétariat de la Sect. Latinoam. et à la situation économique de la Ciném. de l'Uruguay qui doit faire face à ses propres dépenses et à celles de la Section, sans avoir reçu, jusqu'à maintenant, aucune aide de la part des autres membres. Il fait allusion à l'accord antérieur selon lequel 50% des cotisations que les Cinémathèques d'Amérique Latine doivent payer à la FIAF ~~doivent~~ doivent être versés au fonds de la Section. Il trouve qu'il serait nécessaire de trouver une solution à cette situation du Secrétariat. Après de brèves délibérations, il est décidé à l'unanimité de demander à la FIAF que 50% de ce que les Cinémathèques d'Amérique du Nord doivent lui payer annuellement soit versés au fonds de la Section.

Recherches Historiques -

Hintz donne connaissance d'une demande de Mme. Duncan pour que les responsables de chaque Cinémathèque envoient à la FIAF, des informations sur les recherches historiques accomplies chez elles et, si possible, des microfilms des documents déjà obtenus. Hintz signale que, comme on le sait, des travaux de cet ordre sont en cours en Argentine et au Brésil et désirent transmettre les résultats aux délégations respectives.

Salles Gomes ~~remarque~~ remarque que cette initiative de la FIAF est intéressante, il faut déterminer quelles furent les conditions du début du Cinéma dans chaque pays, quels ont été les premiers films projetés, etc... En accord avec ce qui précède, il est décidé à l'unanimité de tenir compte du désir de la FIAF sur l'envoi d'informations ~~des recherches historiques~~ des documents de recherches historiques déjà obtenus.

Collaboration des Cinémathèques avec la Télévision *

Salles Gomes trouve que chacun des principes établis par la FIAF vis à vis de la Télévision pose un problème concret qui est posé. Quand la Télévision a été créée en France, immédiatement a été posée la question que le Cinéma pourrait être utilisé, non seulement comme une diversion, mais à des fins plus hautes et c'est alors que fut fondée la "Cinémathèque de l'Avenir" dirigée par Marcel L'Herbier. Mais lorsqu'il s'est agi ~~de~~ d'utiliser des films étrangers, des problèmes surgirent et la FIAF prit une position stricte: les Cinémathèques ne prêteraient à la Télévision que des films de leur pays. Plus tard, fut établie une cordiale collaboration entre le British Film Institute et la Télévision anglaise, et on comprit

qu'il était impossible qu'il y ait divorce complet entre chacune de ces activités. En même temps, on assistait à la lutte entre le Cinéma et la Télévision en EE.UU. Alors on arriva à accepter une collaboration entre les Cinémathèques et la Télévision, ~~conditionnée~~ la limitant à des Cycles organisés par les Cinémathèques, que ce ne soient pas des projections commerciales, etc... ~~MAIS~~ Ces résolutions furent prises à la suite d'un problème de la Cinémathèque Suisse. Au Brésil, on a peur de collaborer avec la Télévision, qui serait cependant une bonne solution économique pour la Filmoteca, mais cette dernière a toujours refusé d'aider la Télévision. A ce sujet, il faut agir avec beaucoup de scrupules et y apporter la plus grande attention.

Grompone lit ensuite les textes de recommandations de la FIAF sur la Télévision, qui sont identiques à ce que vient de dire Salles Gomes.

Fustinana se réfère aux résolutions du Congrès de la FIAF, à Vence, qui, à son avis, sont postérieures aux Règlements lus par Grompone. Il prétend que dans le cas de la Cinémathèque Argentine, il y a eut une faute: de permettre que ses films soient utilisés à la Télévision, sans prévenir les Cinémathèques propriétaires de ces films.

Arteaga lit une note de Trelles au Conseil d'Administration du SODRE, datée d'Octobre 1955, faisant allusion aux projets de télévision de cet Institut. Entre autre, il fait allusion au Congrès de Vence et propose diverses modifications tendant à procurer des films pour la Télévision du SODRE. Il ajoute que Mme. de Garcia Capurro, Vice Présidente du SODRE, fit des démarches à Paris, auprès de GOFRAM, pour le tirage de 22 films pour la Télévision. Mais il se passera encore beaucoup de temps avant que cela commence à fonctionner en Uruguay.

Fustinana déclare que, dorénavant, sa collaboration avec la Télévision Argentine peut être considérée comme terminée puisque ce qui a été fait a été ~~un~~ un Cycle de l'Histoire du Cinéma, d'orientation éducative. Les programmes ont été payés et représentèrent un réel avantage d'ordre économique pour la Cinémathèque, et cela a appris son existence et son activité à beaucoup de monde.

Hintz déclare que, en accord avec tout ce qui vient d'être dit, il ne reste qu'à recommander à tous les membres de la Section de s'en tenir strictement au texte et à l'esprit des résolutions de la FIAF sur la Télévision, ce qui est approuvé par Sales Gomes.

Il est conseillé à tous les membres de la Sect. Lat. d'observer strictement le texte et l'esprit des résolutions de la FIAF sur la Télévision.

Délégué de la FIAF à la Sect. Latinoam. Salles Gomes propose que le Congrès donne son avis sur la nécessité, et exprime ~~son~~ son souhait, qu'au prochain Congrès de la Section, soit présent un délégué de la FIAF. Sans plus de délibération, IL EST DECIDE, A L'UNANIMITE, QUE LA SECT. LATINOAM. DE LA FIAF ESPERE ET VERAIT AVEC GRAND PLAISIR, UN DELEGUE DE LA FIAF AU PROCHAIN CONGRES QUI AURA LIEU A BUENOS AIRES, REPUBLIQUE ARGENTINE, DURANT LE PREMIER TRIMESTRE DE 1957.

Conservation des films d'archives - En accord avec une proposition de SALES GOMES, IL EST DECIDE A L'UNANIMITE QUE LE SECRETARIAT DE LA SECT. LATIN PREPARE ET ENVOIE A TOUTES LES CINEMATHEQUES, CINE-CLUBS OU INSTITUTIONS CULTURELLES (OU IL N'EXISTE PAS DE CINE CLUB) UNE CIRCULAIRE INDIQUANT LA MANIERE ON DOIT PROCEDER A LA RECHERCHE DES FILMS DANS LES PAYS RESPECTIFS,

AINSI QUE LES MOYENS DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES FILMS.

PRISON DE BARDEM - Hintz informe que M. Langlois et Mme. Duncan ont envoyé une communication au sujet de Bardem et demandent que le Congrès se prononce dans cette grave affaire. Bien que tous soient du même avis, le Congrès considère qu'il n'y a plus de raison de le faire, l'annonce de la libération de Bardem étant arrivée.

REGLEMENT SUR LE CONTRETYPEAGE DES FILMS - Dassori Barthet trouve nécessaire de faire un règlement au sujet de la copie et le contretypage des films, qu'il soit prévu la destination et la propriété des films négatifs que certaines Cinémathèques obtiennent en utilisant les positifs d'autres Cinémathèques. On discute des principes et des bases de ce règlement. Finalement, on confie à M. Dassori la rédaction de ce règlement, en tenant compte des diverses observations qui ont été faites durant la discussion. Ainsi, il est décidé, à l'unanimité, QUE LES NEGATIFS QU'UNE CINEMATHEQUE MEMBRE DE LA SECTION OBTIENT EN USANT DES POSITIFS D'AUTRES CINEMATHEQUES, SERONT LA PROPRIETE DE CES DERNIERES QUI, CEPENDANT, FERA LES FRAIS DE LABORATOIRE DE CETTE OPERATION. POUR QU'UNE CINEMATHEQUE PUISSE OBTENIR DES ~~XXXXX~~ COPIES DES FILMS APPARTENANT A UNE AUTRE CINEMATHEQUE, ELLE DEVRA D'ABORD SOLLICITER ET OBTENIR SON CONSENTEMENT, PAR ECRIT. LA CIRCULATION DES COPIES POSITIVES DE CES FILMS NE SERA POSSIBLE QUE DANS LE PAYS AUQUEL APPARTIENT LA CINEMATHEQUE QUI A OBTENU LE NEGATIF. EN AUCUN CAS CETTE CINEMATHEQUE POURRA L'ENVOYER COMME ECHANGE OU POUR SA CIRCULATION A L'EXTERIEUR, SAUF AVEC UN ACCORD ECRIT DE LA CINEMATHEQUE PROPRIETAIRE DU NEGATIF. LES FRAIS DE LABORATOIRE POUR L'OBTENTION DE NEGATIFS AUXQUELS SE REFERE LE PARAGRAPHE PREMIER, SERONT REMBOURSES DES QUE LE NEGATIF SERA EN POSSESSION DE LA CINEMATHEQUE PROPRIETAIRE DU FILM.

PROCHAIN CONGRES- En principe, il est décidé que le prochain Congrès de la Sect. Latinoam. de la FIAF aura lieu à Buenos Aires, durant le premier trimestre de 1957. Cette décision ~~est~~^{sera} soumise à la ratification du Secrétariat pour la date définitive.

FIN DU CONGRES.- Salles Gomes fait part au Congrès que les représentants du Museu de Arte Moderna de Sao Paulo, MM. Francisco Matarazzo Sobrinho, Président et Isai Lerner, avaient l'intention d'assister à une séance pour présenter leurs vœux personnels et ceux du Musée aux délégués, mais pour des raisons particulières, ils n'ont pu le faire et en ont chargé de leurs excuses.

Grompone tient, ~~comme représentant~~ au nom des délégués de la Cinémathèque d'Uruguay, à faire part des attentions que les autorités de la Filmoteca Brésilienne ont eues pour eux, il les en remercie et espère avoir l'occasion, dans le futur, de le leur prouver.

Egalement, Fustinana, au nom de la Ciném. Argentine, tient à remercier les membres de la Filmoteca Brésilienne de sa bonne réception, et Arteaga en fait autant au nom de Cine-Arte du SODRE de Montevideo.

Sao Paulo, 27 Février 1956

Ceci est un rapport général des travaux du Congrès, rédigé et envoyé par le Secrétariat de la Sect. Latinoaméricaine de la FIAF - Montevideo 1956